

Barème des commissions

Commission pour la vente immobilière	3% + TVA 17%	payable par le vendeur
Commission pour la mission de recherche immobilière	3% + TVA 17%	payable par l'acheteur
Estimation de biens immobiliers	Avec mandat de vente exclusif : Sans mandat de vente :	GRATUIT € 500.- + TVA soit : € 585 TTC
Commission pour la location résidentiel	1 loyer mensuel + TVA 17%	payable par le locataire
Commission pour la location d'emplacements	2 loyers mensuels + TVA 17%	payable par le locataire
Commission pour la location d'un bien immobilier commercial	15% + TVA 17% d'un loyer annuel	payable par le locataire
Commission pour un état des lieux	100 € /heure + TVA 17% : soit : € 117 TTC	payable par le locataire et preneur à moitié
Commission pour la vente/cession d'un fonds de commerce	10% + TVA 17%	payable par le vendeur / cédant
Commission en gestion locative	5% + 17% TVA du loyer annuel	payable par le propriétaire des lieux
Commission de Syndic de copropriétés	25 EUR unité mois + TVA soit : € 29,25 TTC	payable par les copropriétaires